

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 AVRIL 2022**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-SIX AVRIL, A DIX-SEPT HEURES, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 20 avril 2022

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Yves LEMONE, Jérémy ALLAIN, Claudine AILLET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Guy CORBEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Thierry GAUVRIT, Yves RUFFET, David BURLLOT, Nicole DROBECQ, Nicole POULAIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Catherine DREZET.

Délibération n°2022-035

Membres en exercice : 23

Présents : 14

Absents : 9

Pouvoirs : 0

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES CONVENTION 2022 POUR LE SUIVI DE L'EUTROPHISATION DU LAC DE JUGON
--

Lamballe Terre & Mer est propriétaire du lac de Jugon (Jugon-les-lacs Commune Nouvelle), sur lequel se pratiquent des activités nautiques. Ce plan d'eau est soumis chaque année à des phénomènes d'eutrophisation, parmi lesquels le développement de cyanobactéries potentiellement pathogènes.

Afin de concilier les activités nautiques et la protection de la santé des pratiquants, selon les préconisations de l'Agence Régionale de Santé, il est nécessaire de mettre en œuvre un suivi basé sur un prélèvement et une analyse hebdomadaire. Il est proposé une convention tripartite avec :

- La SAUR : réalisation de 17 prélèvements pour 2 125 € HT (+ 125 € HT / prélèvement supplémentaire),
- Le SDAEP : coordination, interprétation des analyses, réalisation d'un bulletin d'information hebdomadaire adressé à Lamballe terre & Mer, à la Mairie et aux structures utilisatrices du plan d'eau pour 3 132 € HT sur 17 semaines (+ 135 € HT / semaine supplémentaire).

En cas d'eutrophisation majeure posant un risque sanitaire avéré, une option de traitement par dispersion de sulfate de cuivre est également prévue au prix forfaitaire de 3 480 € HT (réalisation SAUR).

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- Le projet de convention transmis aux membres du Bureau,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE les modalités de ce conventionnement avec la SAUR et le SDAEP pour le suivi 2022 de l'eutrophisation du lac de Jugon,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

6 MAI 2022

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

6 MAI 2022

De l'affichage le

9 MAI 2022

Pour le Président,
Par délégué,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET